

**Complément de l'avis n° 2020/03-01  
relative à l'accréditation de  
l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Rapport intermédiaire** demandé dans l'Avis n°2020/03-01 concernant l'École nationale des travaux publics de l'État, portant sur la prise en compte des trois premières recommandations :

1. Se mettre en conformité avec R&O (30 ECTS par semestre; stage de fin d'études long pour tous) ;
2. Structurer une démarche d'amélioration continue permettant le pilotage de la qualité ;
3. Assurer un pilotage unique de l'ensemble de la formation d'ingénieurs.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale des travaux publics de l'État,
- Vu la note de synthèse établie par Hélène GRIMAUULT-DUC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 mai 2022,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire de l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 mai 2022.



La présidente,  
Elisabeth CREPON